



Les races locales domestiques menacées en Ariège : quel avenir et quel positionnement pour le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises?

Mémoire présenté par Jean-Philippe DOYON

En vue de l'obtention du Diplôme d'agronomie Tropicale de l'Institut des régions chaudes de Montpellier SupAgro.

**Maître de stage : Sophie Sejalon,
Directeurs de mémoire : Claire Aubron, Stéphane Fournier**

**Claire Aubron, IRC Supagro
Stéphane Fournier, IRC Supagro
Sophie Sejalon, Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Mémoire présenté le 1er Décembre 2008

Photo de couverture : JP Doyon

Les races locales domestiques menacées en Ariège : quel avenir et quel positionnement pour le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises?

Mémoire présenté par Jean-Philippe DOYON

En vue de l'obtention du Diplôme d'agronomie Tropicale de l'Institut des régions chaudes de Montpellier SupAgro.

**Maître de stage : Sophie Sejalon,
Directeurs de mémoire : Claire Aubron, Stéphane Fournier**

**Claire Aubron, IRC Supagro
Stéphane Fournier, IRC Supagro
Sophie Sejalon, Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Mémoire présenté le 1er Décembre 2008

Sommaire

Introduction.....	7
1 Des problématiques locales, un enjeu mondial : le contexte de l'étude.....	3
2 Problématique et méthodologie : définition d'un rôle pour l'outil Parc naturel régional dans la relance des races locales, par une étude des dispositifs de gestion.....	19
3 Un encadrement de la race plus ou moins structuré : l'étude des dispositifs.....	25
4 Quelle place pour un Parc naturel régional? Attentes et proposition d'actions dans un contexte où l'action collective semble délicate.....	53
Conclusion.....	78

Remerciements

Un grand merci à toute l'équipe du projet de PNR et son directeur M. Cruege, pour sa gentillesse, sa bonne humeur et sa disponibilité. Des remerciements en particulier à ma maître de stage Sophie Sejalon, pour ses conseils éclairés et sa disponibilité, Isabelle et Sylvie pour leur aide plus que précieuse dans l'organisation du stage, Julien pour ses nombreux « tuyaux ».

Merci à tous les éleveurs, restaurateurs, bouchers, professionnels, scientifiques et autres interlocuteurs rencontrés lors de ce stage, pour le temps précieux qu'ils m'ont accordé et la gentillesse avec laquelle ils m'ont tous reçu.

Merci à l'Office du Tourisme de La Bastide de Serou et à Isabelle, pour m'avoir prêté des petits bouts de bureau tout au long de ce stage.

Merci à Claire Aubron et Stéphane Fournier de l'IRC, pour leur suivi et leurs nombreux conseils tout au long de ce travail.

Merci à l'IRC et au projet de PNR, pour leur soutien financier sans lequel ce travail n'aurait pas pu se réaliser.

Table des sigles et abréviations

AFFAP : Association des fromagers fermiers et artisans des Pyrénées

APACC : Association pyrénéenne ariégeoise du cheval de Castillon

APY : Association des ânes et mulets des Pyrénées

BRG : Bureau des ressources génétiques

CNAG : Commission nationale d'amélioration génétique

CPBR : Conservatoire du patrimoine biologique régional Midi Pyrénées

CRPF : Centre régionaux de la propriété forestière

DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

FAO : food and agriculture organization

INRA : Institut national de recherche agronomique*

ITP : Institut technique du porc

ONF : Office national des forêts

PNR : Parc naturel régional

UPRA : Unités nationales de promotion et de sélection de races

INTRODUCTION

Le 1er mars 1967, le général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs Naturels Régionaux.

Peut être classé en Parc naturel régional « *un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile* » (Fédération des parcs).

Les champs d'investigation de cet outil de développement local sont multiples. Économie, environnement, tourisme, social, agriculture, forêts sont autant de thèmes faisant partie intégrante de la vie d'un territoire. Ce lien au territoire passe aussi par l'affirmation d'une identité liée à des savoir faire, des spécificités du milieu.

L'Ariège a choisi cet outil pour redynamiser la partie sud ouest de son département, tout en préservant l'ensemble de son patrimoine naturel, bâti mais aussi domestique. En effet ce département rural et montagnard est le berceau de nombreuses races domestiques dites « locales » et pour certaines « menacées ».

A ce titre, les races locales associent un lien au terroir avec des hommes et des savoir faire qui y sont liés. Le développement de ces espèces s'intègre dans le développement économique et agricole d'une partie du département, dans l'entretien de ses milieux, dans la préservation vivante de son patrimoine, de son identité. Il s'inscrit aussi plus globalement dans un combat pour le maintien de la biodiversité des espèces animales domestiques qui est aujourd'hui menacée. Une menace qui n'est pas sans risques pour les grands enjeux alimentaires du 21ème siècle.

L'Ariège a un paysage agricole contrasté. A la plaine céréalière, relativement dynamique, s'oppose aujourd'hui une zone de montagne en forte déprise depuis l'après guerre et le déclin de l'industrie. Ce département est aujourd'hui peuplé par une population agricole très diversifiée. « néo ruraux », « locaux » se côtoient dans une atmosphère parfois tendue. Les races locales sont aujourd'hui disséminées dans de multiples petits élevages, aux itinéraires techniques parfois différents, aux débouchés multiples, avec des éleveurs que l'on peut qualifier aujourd'hui de « marginalisés » dans le milieu agricole, marginalisés pour avoir choisi d'élever ces races dont peu de gens connaissent encore l'existence.

Aussi les projets communs, l'action collective semblent délicats. C'est dans ce contexte que le projet de PNR se pose la question de son positionnement, de son degré d'implication dans le développement, le soutien aux races locales menacées.

Quatre races ont été choisies pour faire l'objet de cette étude. Quatre races originaires de la région (totalement ou en partie) et dont les effectifs sont aujourd'hui en Ariège les plus préoccupants. La vache Casta, la brebis Castillonaise, le cheval de Castillon (nous parlerons aussi du cheval de Mérens) et la chèvre des Pyrénées.

Les enjeux diffèrent selon chaque race, mais il existe des objectifs communs à chacune d'entre elles comme celui de la relance des effectifs. Le but de ce stage était de dresser un état des lieux, de faire un diagnostic de ces races et de leurs dispositifs de gestion, de proposer à terme une série d'actions concrètes et d'implications à long terme pour le projet de PNR et ses différents partenaires.

Nous verrons dans un premier temps dans quel double contexte s'inscrit ce travail. Un contexte de création de Parc naturel régional d'une part, concept qu'il nous faudra expliciter : qu'est ce qu'un PNR, quelle est sa vocation, son utilité, pourquoi un PNR en Ariège? D'autre part, cette étude s'inscrit dans un contexte plus global de sauvegarde de la biodiversité animale domestique dans le monde. La situation est en effet aujourd'hui préoccupante, nous nous attacherons donc à inscrire ce travail dans une vision plus large d'érosion de la diversité génétique.

Une fois ce contexte présenté, nous essayerons ensuite de définir la problématique de notre travail, la question de départ auquel se dernier tentera de répondre. De cette problématique découleront les premières hypothèses, hypothèses autour d'une réflexion sur la valorisation des races locales à petit effectif et de la pertinence de la mise en place d'une action collective. Nous définirons aussi dans cette deuxième partie une méthode appropriée pour tenter de répondre à notre problématique de départ. Cette méthode sera basée sur des enquêtes de terrain auprès des différents acteurs concernés directement par les races domestiques menacées et une analyse des différents dispositifs de gestion pour chaque race.

C'est dans une troisième partie que nous restituerons l'ensemble des informations recueillies, depuis le producteur jusqu'au restaurateur, en détaillant chaque dispositif de gestion ainsi que les controverses qui y sont associées, en faisant le point sur les effectifs et les structures d'encadrement autour de chaque race.

La dernière partie de ce mémoire est là pour donner une réflexion sur la place d'un outil comme le PNR dans la relance des races à petit effectif. Après avoir analysé les attentes de l'ensemble des acteurs rencontrés lors de ce stage, nous verrons comment dans les autres PNR de France, les implications de ces derniers peuvent être diverses et variées. Nous détaillerons ensuite l'ensemble des propositions d'actions qui concernent le territoire du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, pour l'ensemble des quatre races concernées. Certaines de ces propositions concernent le projet de PNR lui-même mais aussi l'ensemble des acteurs professionnels, institutionnels et financiers. La fin de cette dernière partie nous permettra de revenir sur nos premières hypothèses de départ, en essayant d'analyser chacune d'entre elle au regard de l'ensemble des positions recueillies auprès des différents acteurs.

1 Des problématiques locales, un enjeu mondial : le contexte de l'étude

Le projet de création d'un quatrième Parc naturel régional midi-pyrénéen est le résultat d'une volonté et d'un engagement commun des élus locaux, des associations et des responsables socio-économiques ariégeois. Dans les années 90 ces acteurs réfléchissent à l'opportunité de créer un PNR pour favoriser le dynamisme local tout en préservant les patrimoines naturels et culturels.

1.1 QU'EST CE QU'UN PNR ?

Les Parcs naturels régionaux ont été institués par un décret du 1er mars 1967, précisés par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 et les suivantes.

L'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel leur sera assigné pour la première fois par un décret du 25 avril 1988.

Les Parcs naturels régionaux ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement. Nés d'une volonté locale (les communes formant le territoire du Parc s'engagent à travers une Charte de 12 ans), 45 territoires bénéficient aujourd'hui du classement en "Parc naturel régional" attribué par le premier ministre. Ils concernent 13% de notre territoire où vivent 3 millions d'habitants.

1.1.1 SES MISSIONS

Un Parc naturel régional a pour missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement;
- le développement économique et social, en animant et en coordonnant des actions pour assurer une qualité de vie sur le territoire. Dans cette optique, le Parc soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines, mais aussi l'ensemble des productions locales;

- l'accueil, l'éducation et l'information du public. Il favorise la connaissance et le contact avec le territoire, sensibilise les habitants aux problématiques du territoire;
- l'expérimentation. Un PNR contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des expérimentations et des méthodes d'actions.

Les Parcs naturels régionaux sont particuliers dans la gestion de leurs territoires car ils ont adopté un positionnement majeur sur la protection et la valorisation du patrimoine (nature, culture, paysage). La gestion des territoires des Parcs est basée sur 3 axes :

- l'efficacité territoriale: une charte pour 12 ans, avec obligation de résultats pour pouvoir être renouvelée (voir point 1.1.4.);
- une compétence partagée entre l'Etat et les Régions;
- la volonté de « convaincre plutôt que contraindre ». □

1.1.2 LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PNR

C'est à l'initiative du Conseil régional qu'est engagée la procédure d'élaboration de la Charte du Parc naturel régional.

Par délibération, la Région détermine le périmètre d'étude du territoire du Parc et confie l'élaboration de sa Charte à un organisme local (*Groupement de collectivités ou association qui préfigure en général l'organisme de gestion du futur Parc*) qui la prépare en concertation avec tous les partenaires concernés.

Après avoir approuvé la Charte, préalablement adoptée par les communes et les Départements concernés, le Conseil régional la transmet au Préfet de Région qui demande au Ministre chargé de l'environnement le classement du territoire en Parc naturel régional.

A l'issue de la validité de la Charte du Parc, après évaluation et écriture d'une nouvelle charte, la Région demande le renouvellement du classement du territoire en "Parc naturel régional".

La procédure de révision de la Charte est mise en oeuvre par l'organisme de gestion du Parc. Elle s'appuie sur le bilan et l'évaluation de l'action du Parc pendant les douze années écoulées.

C'est à partir de ce bilan et de l'évolution du territoire qu'est construit le nouveau projet du Parc. Au vu de ce nouveau projet, approuvé par tous les partenaires concernés et la Région, le Ministre chargé de l'environnement peut alors demander le reclassement du territoire en "Parc naturel régional" par décret du Premier Ministre, et ceci pour une nouvelle période de 12 ans.

1.1.3 LE SYNDICAT MIXTE, STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Les actions d'un Parc naturel régional sont arrêtées et mises en oeuvre par son organisme de gestion, en référence à la Charte. Cet organisme de gestion, autonome et souverain, est un Syndicat mixte regroupant au minimum la Région et les Communes de son territoire. Le ou les Départements en sont également membres, dans la plupart des cas. Cet organisme de gestion peut rassembler également des établissements publics (Chambres consulaires, organismes socioprofessionnels...). Il se constitue dans ce cas en Syndicat mixte « ouvert élargi ».

Il fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires locaux par la création de commissions de travail et d'organes consultatifs. Il peut se doter d'un conseil scientifique et associe des représentants des associations, des partenaires socio-économiques, des organismes publics... à la mise en oeuvre des programmes d'actions du Parc.

En complément d'un budget pour mener ses propres actions, le Parc naturel régional peut disposer de moyens pour piloter, animer et appuyer des programmes mis en oeuvre par des collectivités locales et d'autres partenaires, en référence à sa Charte.

Pour mettre au point et réaliser ses programmes, l'organisme de gestion recrute un directeur et une équipe permanente, composée d'agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale.

1.1.4 LA CHARTE, ÉLÉMENT CONSTITUTIF D'UN PNR

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de préservation et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les Communes constituant le territoire du Parc, la Région et les Départements concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en oeuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 12 ans, une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (article 45), cette Charte est soumise à enquête publique.

Élaborée à partir d'un diagnostic du territoire concerné par le Parc, la Charte comporte :

- le projet de protection et de développement de ce territoire pour les 12 ans à venir et les règles du jeu que se donnent les partenaires pour sa mise en oeuvre;

- le plan du Parc qui décline les interventions prévues en fonction des particularités du territoire;
- les statuts de l'organisme de gestion du Parc, ses moyens financiers et humains;
- un programme d'actions prévisionnel à trois ans précis et chiffré;
- la définition d'un logo;

Pour faire respecter sa Charte, l'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire, des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif d'adapter leurs comportements.

1.1.5 L'AGENDA 21, LIGNE DIRECTRICE POUR LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

Bon nombre de PNR définissent aujourd'hui leur Charte par la méthode dite de l'Agenda 21. En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (connu en anglais comme Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Agenda 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Agenda 21 reste la référence pour la mise en oeuvre du développement durable au niveau des territoires.

Dans le cadre du chapitre 28 de ce plan, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

1.1.6 LES EFFETS DU CLASSEMENT EN PNR D'UN TERRITOIRE

Un Parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Cependant, en approuvant la Charte, les collectivités s'engagent à mettre en oeuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de circulation motorisée, de boisement...). Le PNR est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte, et le Parc est consulté lors de leur élaboration et de leur révision.

Au cas où les dispositions de la Charte ne seraient pas respectées, un recours au tribunal administratif peut être engagé par l'organisme de gestion du Parc.

La Fédération nationale des PNR est très fortement impliquée dans l'élaboration, le suivi et les améliorations des textes concernant la politique des Parcs naturels régionaux ou permettant de renforcer leur capacité à mettre en oeuvre leur Charte.

1.2 LE PROJET DE PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Les 45 Parcs naturels régionaux représentent en 2007, près de 13% du territoire national, 21 régions métropolitaines, auxquelles s'ajoutent les territoires des Parcs de Guyane et de Martinique), 68 départements, 3 706 communes, 7 millions d'hectares, 3 millions habitants. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises pourrait constituer le 46ème Parc naturel régional français.

1.2.1 UN PEU D'HISTOIRE...

1er Empire: « *Sire, l'Ariège produit des hommes et du fer* » (réponse d'un officier ariégeois à Napoléon 1er).

Le territoire de l'Ariège s'est peu à peu densifié et défriché au cours des périodes antiques et médiévales. Une économie s'est peu à peu développée autour de l'agriculture, le pastoralisme mais aussi sur la valorisation des ressources locales, notamment celles du sous-sol. Les Pyrénées Ariégeoises au début du 19ème siècle, sont une région très peuplée, parfois même surpeuplée avec les plus forts taux de population au Km² du département. Cette économie basée sur la production de fer brut utilise la forêt comme source d'énergie. De nombreuses mines, forges sont présentes dans les vallées. Les habitants, très nombreux pour de faibles ressources et un espace valorisable limité, vivent pauvrement. De nombreux conflits entre paysans, forgerons et administration ont lieu autour des droits d'usage sur la forêt.

La deuxième moitié du 19ème siècle voit l'essor d'industries locales comme la papeterie et l'électrometallurgie qui valorisent l'énergie hydraulique dans la région. Cependant l'arrivée de cette industrie n'empêche pas un exode massif de la population vers les plaines et les grandes agglomérations. A cela s'ajoute d'abord la crise de la pomme de terre (famine) et ensuite la première guerre mondiale qui fera une véritable saignée dans la population ariégeoise. Cette dernière perdra entre 1911 et 1921 plus de 18600 habitants. La commune de Massat qui en 1841 comptait 9001 habitants, en compte aujourd'hui 589... Le territoire du projet de PNR comptait en 1846 plus de 150200 habitants, alors qu'il n'en a plus aujourd'hui que 42000 (source projet de PNR).

L'agriculture, qui venait le plus souvent en complément pour des familles dont les membres travaillaient dans les mines et l'industrie locale, décline donc fortement dans cette première moitié du 20ème siècle. Les zones dites « intermédiaires » sont les plus touchées.

Aujourd'hui le territoire du projet de PNR possède plus de 1100 éleveurs sur un total de 1200 exploitations agricoles. C'est encore dans les zones intermédiaires et en montagne que la déprise agricole se fait le plus sentir avec des exploitations vieillissantes, une extensification des modes

d'élevage. La production de viande domine avec 44000 bovins viande, 42000 ovins, 4900 bovins lait, 2700 caprins et 1450 équins.

1.2.2 LE TERRITOIRE



Figure 1: le territoire du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le périmètre d'étude du PNR se situe exclusivement en Ariège. Il concerne directement la moitié du département (2500 km²), dans sa partie ouest. Il comprend 145 communes, peuplées au total de 42000 habitants. De la montagne au Pré-Pyrénées, il englobe le Couserans, le Vicdessos, l'ouest du Tarasconnais, la Barguillère, l'ouest du Plantaurel (voir carte en figure 1).

Ce territoire possède un caractère fortement rural et possède une haute valeur en terme de patrimoine écologique. De nombreuses espèces rares et menacées sont présentes. Il y a en Ariège plus de 3595 taxons (espèces) de champignons, 1680 espèces de plantes, 72% des espèces de mammifères protégées en France sont représentées. Plus de 48,5% du territoire est classé en ZNIEFF 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique)(chiffres Projet de PNR). Il est aussi le siège de nombreuses activités humaines (agriculture, artisanat, industries...) dont certaines, telles que le pastoralisme (défini comme « clé de voûte » du PNR par le projet de Charte), lui sont emblématiques mais sont aujourd'hui menacées.

Cette partie des Pyrénées a pour particularité de se situer à la confluence de 3 influences climatiques : océanique, montagnard et méditerranéen. Selon l'exposition, l'altitude ou la situation, le microclimat local dépendra plus ou moins de l'une de ces trois influences. Les paysages sont d'une grande hétérogénéité du fait de la diversité des altitudes. Nous observons

trois unités horizontales paysagères: la montagne, le piémont et les coteaux (ou avants monts).
L'occupation du sol sur ce territoire est la suivante (source : diagnostic global prospectif) :

- 47 % de forêts dont 39% de forêts de feuillus (essentiellement du Hêtre)
- 13 % de pelouses et pâturages (pâturages d'altitude : estives et zones intermédiaires)
- 12,4 % de prairies naturelles (sur les avants-monts, en fond de vallée, et dans les pré-Pyrénées)
- 8 % de roches nues (zones subalpines et alpines)
- 10 % de terres cultivées (terre labourables en fond de vallée, sur le piémont et les coteaux, prairie artificielles...)
- seulement 1 % du territoire est urbanisé (zones urbaines, industrielles et commerciales, voiries...)

1.2.3 L'ORGANISATION DU PROJET DE PNR

Le projet de Parc est mis en oeuvre, sous la responsabilité de la Région, par un Syndicat Mixte de Préfiguration qui réunit les collectivités locales concernées (Conseil régional, Conseil général, Communes du périmètre d'étude), les trois compagnies consulaires du département (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'industrie), l'Office national des forêts (ONF) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Les statuts du Syndicat mixte prévoient également, l'association des 3 Pays, les Communautés de communes concernées, ainsi que les communes périphériques qui souhaitent développer des collaborations avec le PNR.

Le travail du Syndicat mixte de préfiguration est de porter le projet jusqu'au classement par l'Etat du territoire en Parc naturel régional, envisagé à partir de début 2009. Il s'agit en particulier de préparer la Charte du Parc, document central d'orientation et de programmation, engageant ses signataires et encadrant l'action du Parc pour une durée de douze ans. Cette Charte est en cours de finalisation, l'enquête publique a été réalisée, le dossier devrait dans les mois qui viennent remonter les différents échelons de validation pour arriver début 2009 sur le bureau du premier Ministre pour la signature définitive.

Des rencontres sont régulièrement programmées avec des partenaires appelés à s'impliquer dans la mise en oeuvre de la Charte, et à collaborer avec le Parc : communautés de communes, « Pays », associations, organismes départementaux ou régionaux, etc.

Un Conseil scientifique réunissant experts, universitaires, chercheurs et scientifiques donne des avis scientifiquement motivés sur le diagnostic du territoire, le contenu de la Charte, les critères d'évaluation, les actions proposées...

1.2.4 HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT EN ARIÈGE

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est encore à l'état de projet au moment où nous écrivons ces lignes. Voici l'historique de la mise en place de ce projet.

Fin 2002, le président du Conseil général de l'Ariège saisit le président du Conseil régional pour engager la procédure de création du Parc. Le Conseil régional décide alors de mener une étude de faisabilité.

Cette étude de faisabilité est réalisée et présentée à la région en Décembre 2003. Cette étude propose un territoire cohérent et des orientations possibles pour le projet de territoire de même qu'un calendrier d'élaboration de la charte.

En 2004 le Conseil régional délibère pour engager la réalisation de cette charte et la maîtrise d'ouvrage en est d'abord confiée à l'agence régionale pour l'environnement.

Il fixe la « feuille de route » du projet : *« Dans le cadre des 5 missions données par le législateur aux PNR, le projet de PNR Ariège Pyrénées Ariégeoises s'attachera tout spécialement à sauvegarder et valoriser les ressources et l'identité de ce territoire afin d'y développer des emplois nouveaux et de renforcer son attractivité. Ainsi la préservation du patrimoine pyrénéen, la revitalisation de l'économie et le souci d'une recomposition sociale afin de faciliter l'accueil de nouveaux habitants, constitueront les axes privilégiés de l'action que conduira ce Parc [...]. Ce Parc travaillera en étroite concertation et partenariat avec l'ensemble des acteurs, les services publics et privés de ce territoire. Pour sa part, le Conseil Régional Midi-Pyrénées s'appuiera sur cette structure pour mettre en oeuvre toute politique de développement durable et de sauvegarde de l'environnement sur ce territoire ».*

Une équipe est constituée début 2005 et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc est lui créé en juillet 2005. Il rassemble lors de sa création 135 communes, le département, la région, les 3 chambres consulaires départementales, l'ONF, le CRPF.

En Septembre 2005, le Syndicat mixte met en place ses différentes instances, son organisation et décide d'élaborer la Charte constitutive du Parc selon la méthodologie de l'agenda 21.

1.2.5 LES ENJEUX AU PLAN LOCAL

Nous l'avons vu, l'homme a en partie façonné le paysage montagnard de l'Ariège par ses activités, son histoire. Cette activité ayant depuis quelques décennies fortement régressé dans le département, le parc se propose donc d'oeuvrer pour le maintien des activités économiques, la dynamisation du tissu rural, le maintien des actifs agricoles, le renforcement de l'identité des Pyrénées Ariégeoises.

1.2.6 LES OBJECTIFS ANNONCÉS DU PROJET DE PNR

Les objectifs de ce PNR se déclinent principalement en deux axes

- **mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités.** Cet objectif passe par le souci pour le parc de faire vivre les patrimoines naturels et bâtis, de dynamiser les filières locales (agricoles, forestières, tourisme, énergie, savoir faire local) et de conduire une politique d'accompagnement de projet
- **renforcer la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée.** Ce deuxième objectif passe par la volonté de valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, par une gestion économe de l'espace, de tendre vers une plus grande équité dans les services, d'encourager la cohésion entre les populations et de conforter la coopération avec les acteurs extérieurs

Après avoir décrit le fonctionnement de l'outil PNR et ses enjeux au plan local, il convient d'explicitier les enjeux quant à une étude sur les races menacées présentes sur le territoire du projet de PNR. Des enjeux locaux qui font intégralement partie de préoccupations plus globales au niveau mondial de préservation de la biodiversité animale domestique.

1.3 DES ENJEUX MONDIAUX POUR LES RACES MENACÉES

« *L'inaction prépare l'extinction* », disait Serge Massart lors d'un colloque sur la biodiversité des animaux domestiques. Cette phrase nous alerte sur l'enjeu planétaire qu'est aujourd'hui la conservation et la valorisation des races domestiques menacées.

« L'érosion de la biodiversité fait aujourd'hui partie intégrante des problèmes environnementaux globaux sur notre planète » (Aubertin et al., 1998).

Aujourd'hui sur 7 600 races de bétail figurant dans la base de données mondiale de la FAO pour les ressources génétiques des animaux de ferme, 190 auraient disparu au cours des 15 dernières années et 1 500 autres seraient considérées comme à risque d'extinction.

1.3.1 LES ENJEUX AU PLAN MONDIAL : UNE PERTE PRÉOCCUPANTE DE BIODIVERSITÉ

Lors de la conférence de Rio en 1992, le concept de biodiversité est officialisé et s'impose peu à peu comme l'idée phare de ce début de siècle. Il y a incontestablement nécessité de préserver une planète abîmée par la surexploitation de ses ressources, qui se trouve alors confrontée à des disparitions massives d'espèces. La plupart des documents de l'époque insistent évidemment sur l'érosion de cette diversité dans les milieux dits « naturels » et se posent la question d'un mode de conservation en adéquation avec les populations qui en vivent. Si l'opinion a largement intégré la nécessité de préserver cette biodiversité, elle n'y associe pas forcément les animaux domestiques qui peuplent nos campagnes. Et pourtant c'est aussi là que la biodiversité se trouve.

Ainsi, le rapport de la conférence des nations unies de 1992 sur l'environnement et le développement spécifique, au chapitre 14, point H intitulé: *Conservation et utilisation rationnelle des ressources zoogénétiques pour une agriculture viable* (http://www.agora21.org/rio92/A21_html).

« Certaines races locales d'animaux présentent, outre leur valeur socioculturelle, des caractéristiques uniques quant à l'adaptation, la résistance aux maladies et les utilisations spécifiques, et mériteraient d'être préservées. Ces races locales sont menacées d'extinction par suite de l'introduction de races exotiques et des modifications apportées aux méthodes d'élevage de bétail »

En 1993, la FAO (Food Agricultural Organisation) formule une stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage et en 1998 elle coordonne le premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde. Constat est fait et officialisé que les pays développés sont aujourd'hui les plus touchés par cette perte de diversité génétique suite aux programmes de sélection de ces 50 dernières années. Massart (2005), insiste sur le fait que cette tendance est accélérée par le départ d'exploitants âgés, le développement de races hyper spécialisées. Cette « révolution génétique » entraîne aujourd'hui avec elle de plus en plus de pays du sud dont les politiques agricoles s'inspirent, à tort ou à raison, des schémas occidentaux. La figure 2 montre à travers l'exemple de la race bovine Holstein combien la diffusion de races sélectionnées peut être importante (la Holstein est présente dans 128 pays), la figure 3 dresse un rapide état des lieux du degré de menace sur les races domestiques dans le monde.

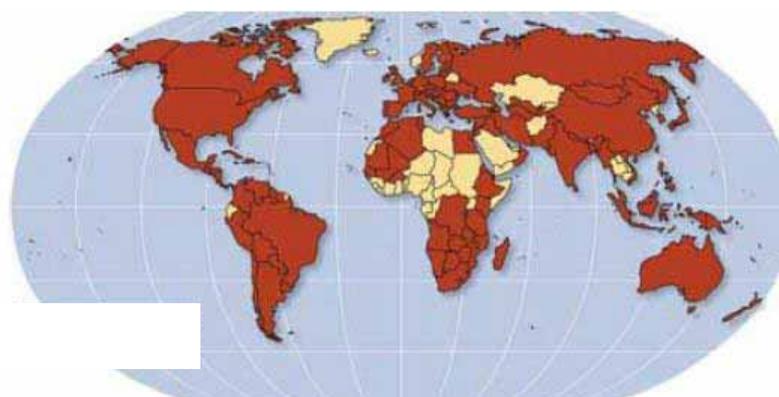


Figure 2: distribution de la race bovine Holstein dans le monde (source FAO)

La FAO dans son dernier rapport présenté à la première conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation à Interlaken en Suisse (septembre 2007) spécifie que « *Les ressources génétiques animales ne sont pas aujourd'hui des sujets prioritaires dans la plupart des régions du monde. Le manque de prise de conscience de cet enjeu dans les politiques des pays et le travail des organisations internationales montre*

que la contribution de ces ressources à la sécurité alimentaire, à la diminution de la pauvreté n'est pas pleinement reconnue. La conservation ex-situ coûte cher et dans la plupart des pays ne peut être supportée sans aide internationale. Le problème majeur de la conservation in-situ est l'hétérogénéité des utilisateurs de ces ressources et la fragilité des systèmes de production au sein desquels beaucoup de ces races sont gérées ».

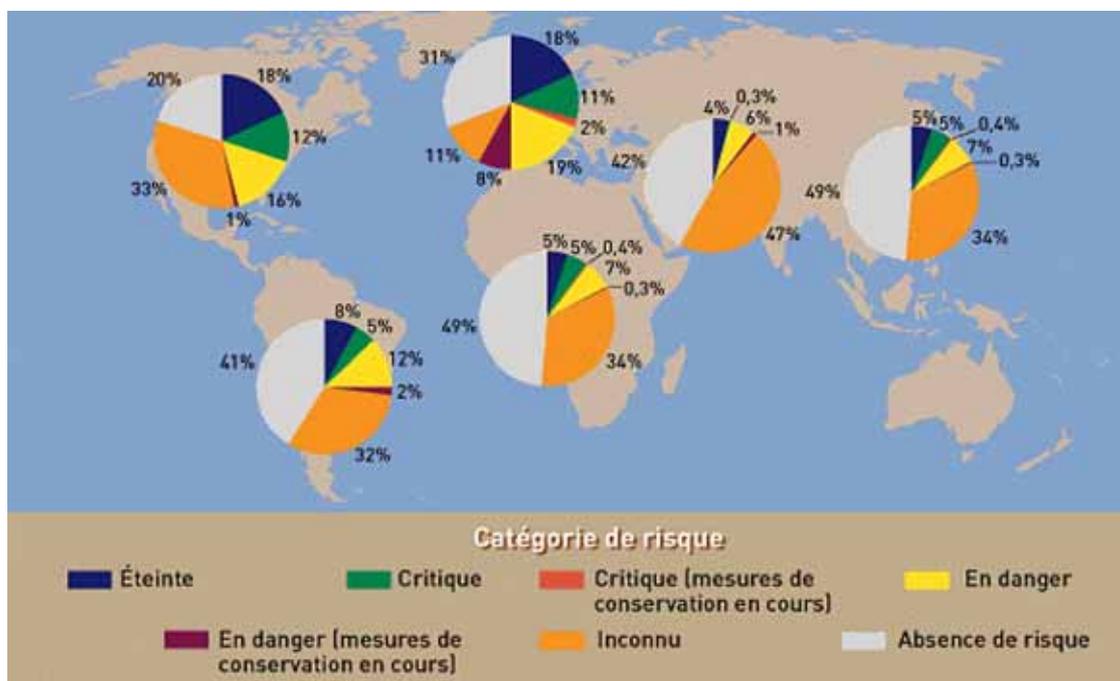


Figure 3: situation des races d'animaux domestiques dans le monde (www.fao.org)

1.3.2 LES ENJEUX NATIONAUX EN FRANCE : DE LA SÉLECTION À LA DISPARITION

La notion moderne de races d'animaux domestiques associée à la notion de « standard » naît en Angleterre au 18ème siècle. Auparavant il n'existe pas de « race animale » *sensu stricto* mais plutôt des « populations animales » différenciées en type régionaux. L'Angleterre en pleine révolution industrielle, notamment dans le domaine du textile, jette les bases d'une agriculture intensive pour satisfaire les besoins des activités urbaines et industrielles (Besche, 2007).

En France cette « anglomanie » va se diffuser majoritairement au 19ème siècle. L'arrivée de la race anglaise ovine « Durham » sur le sol français, déclenche cependant des réactions chez les éleveurs. Ces derniers, soucieux de conserver des races « mixtes », vont rejeter cette race Durham nécessitant des moyens techniques importants et chercher à développer des races plus mixtes, adaptées à des structures de plus petite taille. Les éleveurs français vont alors plutôt s'inspirer de ce modèle britannique pour mettre en place des programmes de sélection sur leurs propres races. Ils se structurent alors en sociétés d'élevage et mettent en place les livres généalogiques.

1.3.2.1 Le contexte législatif français

En 1946, l'inspecteur général de l'agriculture, Quittet, aborde la question d'une nouvelle orientation de l'agriculture qui devra surtout « perfectionner ses méthodes pour abaisser ses prix de revient ». Il émet l'idée que les races sont en trop grand nombre et suggère qu'une sélection dirigée soit entreprise. C'est le début d'une vaste politique de sélection. A partir de ce moment là, l'homme développe un autre outil pour accroître ses capacités de production, la **souche**. Partant du principe que les animaux d'une même race n'ont pas les mêmes performances, on regroupe ceux qui répondent le mieux aux exigences de l'élevage (Pellegrini, 2005).

Le plan Monnet en 1947 prône la simplification du cheptel français par une diminution du nombre de races et l'augmentation de leur simplification. Audiot (1995) souligne la volonté du ministère de l'agriculture de l'époque de restaurer l'économie de l'élevage en France au sortir de la guerre. Les races sont alors reconnues en fonction de leur intérêt pour la production, certaines races sont regroupées sous un même vocable (cas du Charolais et du Nivernais), les montes publiques sont réglementées (avec interdiction totale de ces montes pour certaines races comme la vache Casta en Ariège).

Cette intensification, cette spécialisation et cette standardisation progressent et en 1966 est votée la loi sur l'élevage de Jacques Poly. Cette loi a pour objectifs :

- d'améliorer le progrès génétique et diffuser ce progrès par le biais de l'insémination artificielle;
- d'améliorer le statut sanitaire en assurant une qualité et une traçabilité de la semence;
- d'appuyer la modernisation et l'équipement des organismes techniques, des institutions et des éleveurs;

Cette loi institutionnalise à l'échelle nationale les outils de la sélection et garantit par un monopole de l'état une équité dans l'accès au progrès génétique, notamment par la création de la CNAG (Commission Nationale d'Amélioration Génétique), placée sous l'autorité du ministère de l'agriculture. Les Livres Généalogiques, associations d'éleveurs, fondés il y a environ un siècle pour enregistrer la généalogie des animaux reproducteurs et aider les éleveurs dans leur travail de sélection, sont remplacés par les **UPRA** (Unités nationales de sélection et de Promotion de la Race). Ces UPRA rassemblent trois collèges à savoir :

- un collège **création** (éleveurs sélectionneurs et centres de production de semence);
- un collège **diffusion** (coopératives d'insémination chargées de la mise en place et groupements de producteurs de reproducteurs ou associations d'éleveurs assurant la commercialisation des reproducteurs);

- un collège **utilisation** (ensemble des partenaires de l'aval des filières s'intéressant à la race).

L'UPRA est un organisme national de concertation entre les partenaires menant une action ou concernés par l'amélioration génétique de chaque race. Elle est financée à la fois par les éleveurs adhérents et par des fonds publics. Les UPRA sont regroupées depuis 1998 dans France Upa Sélection, membre de France génétique élevage.

Ce cadre réglementaire était valable jusqu'à ce qu'en 2006, une **nouvelle loi d'orientation agricole** vienne le modifier (Loi du 5 Janvier 2006) pour l'adapter aux exigences européennes et aux lois régissant la concurrence (pression de l'union européenne pour la libéralisation des services).

Cette loi a introduit d'importantes modifications dans le dispositif génétique français hérité de l'ancienne loi : suppression du monopole de mise en place et création d'un service d'intérêt général pour l'insémination, redéfinition des structures (entreprises et organismes de sélection) et évolution des missions, création d'une interprofession génétique, redéfinition du rôle de l'Etat (rôle d'orientation stratégique, réduction des financements publics) et de la CNAG. La maîtrise des processus de sélection est confiée aux éleveurs, affirmer et défendre la valeur patrimoniale des ressources zoogénétiques. Les UPRA deviennent par cette loi des organismes de sélection (OS) (voir détail en figure 4).

1.3.2.2 Le phénomène d'érosion génétique

L'agriculture française au sortir de la guerre devient peu à peu plus productive, notamment en terme d'élevage. Cependant la mise en oeuvre des programmes intensifs de sélection va réduire fortement la diversité génétique des races d'élevage sur l'hexagone. Cette « **érosion génétique** » (Lauvie, 2007) se traduit par la disparition de races locales au profit de races diffusées sur la plan mondial et sur lesquelles s'axent l'ensemble des programmes d'amélioration. La perte de diversité se manifeste aussi à l'intérieur de la race suite à la sélection de certains critères économiquement intéressants.

Bertrand Vissac chercheur à l'INRA attire dès 1972 l'attention sur la disparition des races locales et sur la nécessité de conserver la variabilité génétique. Dès les années 70 se mettent en place des programmes de conservation des races locales. En 1977, le ministère de l'agriculture décide de consacrer 0,4% du budget dédié à l'amélioration génétique pour la conservation des races locales. En 1983, est créé le BRG (bureau des ressources génétiques), pour organiser au plan national, la concertation dans le domaine des ressources génétiques et harmoniser les actions. Son rôle est confirmé par la conférence de Rio en 1992. En 1998, est adoptée une charte nationale pour la gestion des ressources génétiques animales, microbiennes et végétales. Enfin en 1999 les experts de la CNAG proposent la création d'une cryobanque nationale pour la conservation des semences et pour la sécurisation des collections existantes et futures. Aujourd'hui les intervenants nationaux en ce qui concerne le gestion de la diversité génétique s'organisent selon le schéma présenté en figure 4.

Les races locales menacées se retrouvent au carrefour de diverses préoccupations, qu'elles soient d'ordre environnementales, politiques, économiques, scientifiques. Les intérêts parfois divergent même si l'objectif commun est celui d'une conservation de la race et d'une augmentation de ses effectifs (voir figure 5).

- DPEI: (Direction des Politiques Économiques et Internationales)
- DGARF: (Direction Générale des Affaires Rurales et de la Forêt)
- BRG : Bureau des Ressources Génétiques
- ITP : Institut Technique du Porc
- CNAG : Commission Nationale d'Amélioration Génétique

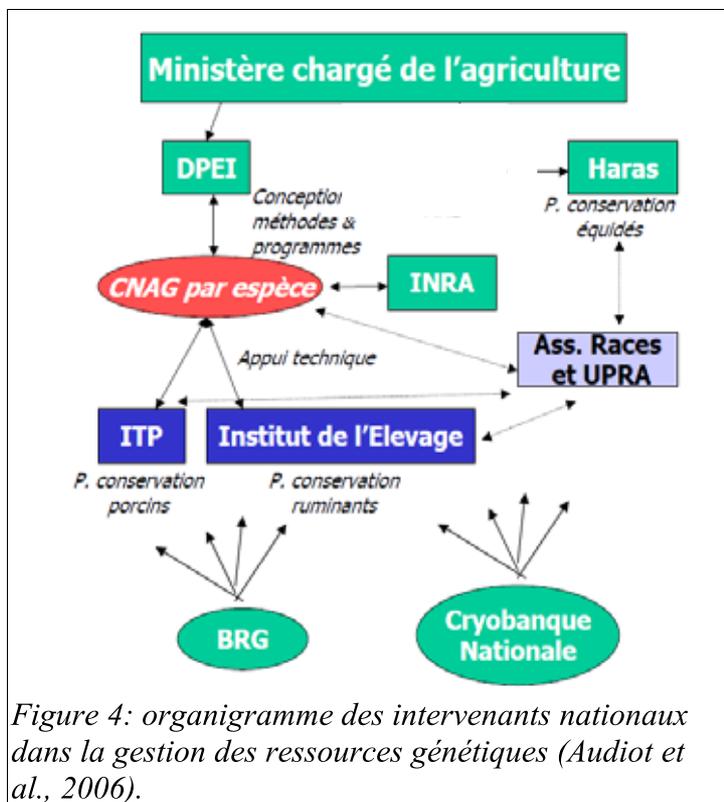
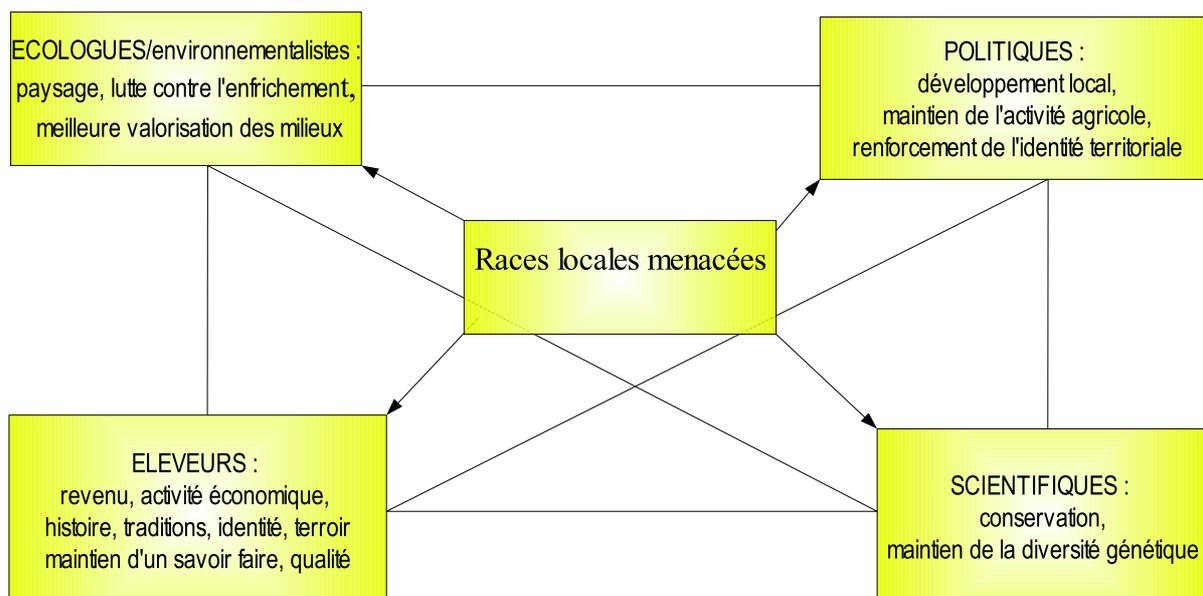


Figure 5: les races menacées au centre de multiples enjeux (JP Doyon)



1.3.3 LES RACES LOCALES MENACÉES PRÉSENTES SUR LES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Après avoir vu combien la préservation des races animales domestiques est un enjeu important pour notre planète et pour ceux qui la peuplent, après avoir rapidement passé en revue comment l'état a, peu à peu, pris conscience de la nécessité de conserver ces races, regardons maintenant ce qui se passe sur l'Ariège : quelles sont les races associées à ce territoire ?

1.3.3.1 Les races originaires du territoire ou fortement liées au territoire

Nous l'avons vu précédemment, une multitude de races dites « locales » se retrouvent sur le territoire du projet de PNR. Les traiter toutes dans le détail est évidemment impossible et ce dernier ne souhaite pas s'investir avec le même poids sur l'ensemble de ces races mais plutôt de cibler ses actions sur celles pour lesquelles le projet de PNR a le plus de responsabilités : effectifs faibles et forte représentativité au niveau du territoire.

Le choix a donc été fait d'axer notre travail sur trois races originaires du territoire du PNR, présentes en Ariège et souvent au delà. Ce sont la **vache** de race **Casta**, la **brebis** de race **Castillonnaise** et le **cheval de Castillon**. La vache Casta et la brebis Castillonnaise sont les races aujourd'hui les plus menacées (respectivement en 2008, 230 et 3000 individus) et dont la valorisation pose aujourd'hui le plus question. C'est sur ces trois races là que le PNR cherche à travailler en priorité en lien avec la charte constitutive qui donne priorité à la relance de l'agriculture, de l'économie en Ariège, à l'affirmation d'une identité territoriale.

L'autre race importante est la **chèvre des Pyrénées** qui trouve son berceau dans le Béarn et les Pyrénées Atlantiques et dont l'association est basée à Foix. Si une faible partie des effectifs est présente sur le territoire du parc, il convient néanmoins de s'y intéresser de près au titre d'un retour d'expérience sur la création et le fonctionnement de l'association en question. Elle est aujourd'hui reconnue dans le milieu des éleveurs caprins et fournit un travail important de suivi de la race, de gestion de la reproduction et de promotion des produits issus de ces élevages.

En plus de ces trois races dont le territoire du parc constitue le berceau, bon nombre de races locales originaires des Pyrénées sont présentes sur le territoire. En premier lieu il faut noter le **cheval de Mérens** originaire de la haute Ariège près d'Ax les thermes, qui est présent depuis plusieurs siècles dans la région et dont le centre national se situe d'ailleurs sur le territoire du parc, à la Bastide de Sérou.

1.3.3.2 Les autres races présentes

Sont aussi présentes sur le territoire des races à faible effectif comme le **porc Gascon**, l'**âne des Pyrénées**, l'**oie de Toulouse** ou la **poule Gasconne**. Ces races étant moins emblématique du territoire ariégeois mais plus du massif pyrénéen voir du sud ouest, nous les traiterons plus succinctement.

En Ariège d'autres races dites « locales » sont présentes sur le territoire bien que moins menacées. Elles restent à des effectifs somme toute plus faibles que les grands standards nationaux, comme dans le cas de la **brebis Tarasconnaise** et de la **vache Gasconne**. Cette vache, sélectionnée depuis quelques décennies répond aujourd'hui aux exigences de qualité, notamment pour la boucherie et domine largement dans les élevages de la région. Quelle place alors pour la vache Casta qui est aujourd'hui incapable de rivaliser avec les rendements de sa concurrente? Le marché semblerait être ici un marché de niche, qui cherche à se démarquer du fait de sa rareté et de ses spécificités. La position du projet de PNR peut paraître délicate aux yeux des acteurs liés à ces races « cousines », et ce s'il concentre ses efforts sur les quelques races très menacées du territoire. Nous nous retrouvons dans une situation particulière ou concernant les bovins/ovins et équins nous avons une race très menacée qui côtoie une race très proche, qui elle est à effectif réduit mais dont la situation est beaucoup moins critique. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

2 Problématique et méthodologie : définition d'un rôle pour l'outil Parc naturel régional dans la relance des races locales, par une étude des dispositifs de gestion

2.1 QUELLE PLACE POUR LE PARC? QUELLES ACTIONS PERTINENTES POUR LA RELANCE DES RACES LOCALES ? DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE ET FORMULATION DES HYPOTHÈSES

2.1.1 D'UN ÉTAT DES LIEUX À UN POSITIONNEMENT : LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

La demande initiale du Syndicat mixte de préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises était pour ce stage de dresser un « état des lieux de la situation des races locales menacées du territoire » et de « définir les acteurs en présence ainsi que leurs motivations ».

La problématique des races locales sur l'Ariège se trouve être fortement liée aux enjeux exprimés par la charte à savoir la relance de l'économie Ariégeoise, de son agriculture et l'affirmation de son identité par les races locales. Aussi cette structure de développement local entame une réflexion sur le rôle qu'elle aura à jouer pour la conservation, la relance et la valorisation de ces races. Elle cherche à comprendre pour chacune d'elles quels sont les acteurs impliqués, quels sont leur projets, leurs attentes, leurs freins et les points qui les divisent, pour à terme définir un rôle qui lui sera propre. Au delà de ce diagnostic, constat a été rapidement fait que l'action collective a, pour beaucoup de ces races de grandes difficultés à se mettre en place autour de projets communs. Il est apparu nécessaire de mener une réflexion sur la nécessité ou non de la mise en place d'un réseau d'acteurs et de définir un positionnement pour le PNR dans cette stratégie de relance.

Au regard de ces enjeux, nous pouvons formuler la question suivante :

Quelle est la pertinence de la mise en place d'une action collective et l'implication d'un outil comme le Parc naturel régional dans un processus de relance, de valorisation des races locales menacées en Ariège ?

2.1.2 LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL: DE MULTIPLES FREINS À LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION COLLECTIVE

La conservation d'une race animale domestique présente des enjeux économiques forts puisque ces races font vivre totalement ou en partie les éleveurs en charge de leur élevage. Aussi lorsque l'on parle de la conservation des races menacées, la littérature insiste sur plusieurs points quant

à la conciliation de l'intérêt général et de l'intérêt privé. Nous essayerons de lister ici les hypothèses de départ suite à une première étude bibliographique.

2.1.2.1 Première hypothèse : l'existence d'un conflit entre conservateurs et producteurs.

Audiot *et al* (2006) dans un article dressant le bilan de 30 ans de sauvegarde des races menacées, nous explique que cette sauvegarde génère des conflits entre valorisation et conservation, entre intérêt collectif et intérêt privé. L'enjeu économique local oppose aujourd'hui le **temps court des valorisateurs** et le **temps long des conservateurs**. Les producteurs locaux choisissent par exemple de sélectionner une race sur une spécificité qui en fera un produit vendeur et reconnu, alors que les scientifiques regardent sur le plus long terme et ont le souci de conserver une variabilité génétique qui pourrait être réduite du fait d'une spécialisation de la race, de critères représentatifs qui seraient retenus. Le Bureau des ressources génétiques dans son rapport sur la gestion des races locales menacées (2004) estime qu'il est nécessaire de s'assurer de l'intérêt de préserver le matériel génétique et notamment son **originalité**. L'originalité de la race qui a de l'importance du point de vue global de la conservation des ressources génétiques n'est pas forcément ce qui donne de la valeur à cette race pour des acteurs locaux, qui l'investissent d'autres intérêts. Le terme « pérennité » a donc une certaine ambiguïté. Nous retrouvons cette problématique dans le cas de la vache Casta où l'Institut de l'élevage en charge du suivi de la population semble soucieux de conserver un maximum de diversité génétique. Reste à savoir si ces orientations vont dans le sens des choix des éleveurs où si parfois il peut y avoir certaines oppositions.

Ce point est sans aucun doute le plus important et nous verrons que, dans beaucoup de cas, il explique des divergences entre les producteurs et les structures chargées du suivi des populations, d'où la difficulté d'adapter des schémas génétiques aux spécificités du terrain et de trouver des choix de sélection répondant aux différentes attentes.

2.1.2.2 Deuxième hypothèse : la nécessaire animation dite « dédiée »

Partant d'un constat que les races locales peuvent être des « *ressources potentielles pour l'action collective et des sources d'enjeux qui dépassent la capacité des acteurs locaux* » (Lauvie, 2007), nous pressentons la nécessité d'avoir, dans le suivi d'une race, une animation dite « dédiée ». Animation dédiée signifie du temps de disponible pour un non éleveur, que ce soit un technicien, un animateur, un scientifique, afin de créer une interface où les différents intérêts se rencontrent, se négocient, se concilient. En lien avec l'hypothèse précédente, l'utilité d'avoir un suivi objectif d'un programme de relance nous apparaît et l'implication du PNR peut être utile dans la mise en place de cette animation.

2.1.2.3 Troisième hypothèse : l'action collective n'est pas obligatoire

Cette hypothèse implique de se demander si oui ou non il y a nécessité de mettre en oeuvre une action collective pour la sauvegarde, la relance, la valorisation d'une race. Audiot (2006) souligne que l'on peut se retrouver parfois avec un surinvestissement liés à des **empilements d'intervenants**, dans d'autre cas une **dilution de l'action**, voire un abandon faute de disposer d'acteurs locaux crédibles. L'action collective peut être vue comme moyen d'harmoniser les initiatives personnelles, de nourrir un projet commun avec les motivations de chacun, de donner du poids à un collectif pour qu'il puisse se faire entendre auprès de ses financeurs. Mais est-elle néanmoins nécessaire pour poursuivre l'objectif de sauvegarde d'une race. A quel stade est-il nécessaire de la mettre en place?

2.1.2.4 Quatrième hypothèse : les définitions de la « race » sont multiples.

Lorsque l'on parle de race locale, nous nous confrontons immédiatement sur la définition de ce mot « race ». Nous pouvons nous demander à ce stade de l'étude si le concept de race animale est un concept figé où s'il est en perpétuelle évolution. L'histoire est là pour nous montrer qu'une race « pure » aujourd'hui est le fruit de croisements, d'un mélange de souche provenant d'origines géographiques différentes. Anne Lauvie insiste (2007) sur la difficulté de travailler pour la « *pérennité d'une population dynamique aux limites floues* ».

2.2 MÉTHODOLOGIE : UNE DÉMARCHE D'ENQUÊTE ET DE SYNTHÈSE

2.2.1 UNE ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

La première étape de ce travail a été d'effectuer une recherche bibliographique sur le thème de la conservation, la valorisation des races locales à petit effectif. Des articles scientifiques, des thèses ont notamment été consultées sur cette thématique et furent d'une grande utilité pour effectuer les premières recherches sur le sujet.

2.2.2 LES ENQUÊTES

2.2.2.1 *les informations du réseau des PNR*

Les Parcs naturels régionaux sont depuis leur création fortement impliqués dans la conservation et la valorisation des espèces animales domestiques menacées. A. Audiot (1995) spécifie que ces parcs, « *liés à des territoires fragiles marginalisés par le processus de normalisation du développement agricole [...] ont été reconnus pour leur rôle pilote* ». La fédération justifie l'utilité de l'outil PNR en tant que **structure permanente d'animation et de négociation, structure de développement local et outil pédagogique**. A. Audiot souligne à juste titre que les techniciens de parcs, les chargés de mission « *ont l'énorme avantage de se trouver à la charnière entre d'une part, les intervenants extérieurs (administrations, aménageurs, protecteurs) et d'autre part les tenants du sol, leur structure professionnelle, les équipes de développement et de vulgarisation agricole et enfin les collectivités territoriales. Le parc peut donc jouer un rôle important dans les tâches d'animation et de coordination au niveau local* ». Est souligné ici le rôle d'interface joué par le parc entre les éleveurs, les scientifiques, les politiques et les administratifs.

L'étape suivante de ce travail a donc été de contacter l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux impliqués dans la relance, la valorisation, la conservation d'une ou plusieurs races locales domestiques, plus ou moins emblématiques d'un territoire. Le syndicat de préfiguration du projet de PNR étant en relation avec ce réseau, il a été facile de contacter par téléphone ou courriel l'ensemble des chargés de mission/techniciens en France, et d'aborder avec eux la place de chaque PNR dans le soutien aux races menacées.

2.2.2.2 *Les enquêtes de terrain : de l'éleveur au transformateur*

En parallèle de la phase d'enquête téléphonique auprès du réseau des PNR en France, l'une des premières étapes de ce travail a été, via les informations détenues par le Syndicat mixte de préfiguration, de prendre contact avec les quelques structures associatives existantes sur le territoire concernant les races locales à petit effectif. A partir de ces premières rencontres, il fut alors possible d'obtenir la liste exhaustive des éleveurs pour chaque race concernée. Priorité a été donnée aux troupeaux les plus importants dans les enquêtes, afin de comprendre les enjeux de commercialisation avec des éleveurs pour lesquels la race constitue un réel apport financier

dans le ménage et non pas un simple loisir ou passion en complément d'une autre activité. Ces derniers éleveurs qualifiés de « collectionneurs », « amateurs » ont eux aussi été rencontrés mais de manière plus occasionnelle.

Acteurs enquêtés	Nombre d'enquêtes
Éleveur bovins	10
ovins	7
caprins	2
équins	5
PNR	12
Restaurateurs	3
Autres institutions	13
Scientifiques	3

Tableau 1: nombre d'enquêtes réalisées

Une fois cette étape réalisée, il a été nécessaire de compiler l'ensemble des données recueillies au cours de ces enquêtes et de les synthétiser par race. Des « fiches races » sont présentées en annexe. Ces documents permettront au projet de PNR d'avoir par la suite un panorama de l'ensemble des éleveurs de races menacées les plus importants du territoire (et de ses alentours).

Lorsque l'on s'intéresse à l'élevage il est impératif de s'intéresser à la valorisation des produits qui en sont issus. Pour les bovins et les ovins, si la plupart des éleveurs de races locales menacées cherchent à valoriser leurs produits par de la vente directe, il convient de comprendre les obstacles à la commercialisation au sein de circuits plus classiques même si des facteurs de prix semblent aujourd'hui évidents. Un commerçant dans l'alimentation ne doit-il pas tendre à être le relais des activités agricoles d'un territoire? N'a-t-il pas un rôle de soutien et de promotion d'un terroir? La question mérite d'être posée et c'est pourquoi dans une deuxième phase la rencontre avec quelques professionnels du milieu de la boucherie/charcuterie a été nécessaire.

Enfin c'est aussi sur la table que la provenance, l'origine d'un produit, peuvent être valorisés. En ce qui concerne la viande il est aujourd'hui rare qu'une race soit particulièrement mise en avant sur la carte d'un restaurant. Il est apparu intéressant d'aller à la rencontre de quelques restaurateurs réputés de la région, déjà impliqués dans une démarche de valorisation des produits locaux, et de voir avec eux si une implication dans la promotion d'une race locale pouvait les intéresser. Étant donnée les faibles effectifs, nous pressentons rapidement la difficulté d'un approvisionnement régulier de ces restaurants mais la réflexion autour du lien entre producteur et restaurateur mérite d'être menée.

2.2.2.3 Une restitution débat de fin de stage

Sur la fin du stage a eu lieu une réunion de restitution et de débat autour du travail réalisé. Le but de cette réunion était de confronter l'ensemble des acteurs rencontrés et intéressés par le sujet, toutes races confondues. Cette réunion permet de synthétiser l'ensemble des points de vue liés à la problématique évoquée et de faire émerger de nouvelles idées, de nouvelles attentes de la part de ces interlocuteurs en les confrontant entre eux et enfin de faire valider par l'assemblée un ensemble de propositions.

2.2.3 L'ANALYSE DES DISPOSITIFS ET DES CONTROVERSES

Afin de dresser un état des lieux le plus objectif possible, la méthode choisie s'inspire directement de la thèse d'Anne Lauvie (2007). Elle consiste à se pencher sur les dispositifs autour de chaque race menacée et sur les controverses, les divergences quant aux choix voulus pour les races en question.

Amblard et al (1996) s'appuient sur les travaux de Callon et Latour pour montrer qu'un changement, une innovation, une action collective ne peut se comprendre dans sa réussite ou son échec, par ses propriétés propres. C'est le cheminement dont il a été objet qui permet de comprendre ce dont il est porteur. Amblard souligne également que c'est par la notion de controverse que s'élaborent les faits, « *elle précède toujours l'émergence d'un énoncé scientifique, d'une innovation* ».

Cependant Lauvie (2007) souligne que par l'étude des controverses nous occultons l'ensemble des acteurs qui ne s'expriment pas et qui restent donc invisibles. Ce n'est donc pas une démarche exhaustive mais elle explique le déroulement de la controverse, les acteurs et les consensus trouvés.

Dans le cas des dispositifs de gestion des populations animales, une multitude d'acteurs (du producteur au consommateur en passant par le monde scientifique, politique et administratif) est impliquée, chacun avec une vision qui est la sienne. La conservation des espèces domestiques se confronte à des enjeux économiques majeurs. De plus, les races d'élevage constituent souvent un vecteur identitaire puissant entre l'homme et son territoire. A la différence des espèces dites « sauvages », les races domestiques se situent au centre d'une nébuleuse d'enjeux, qu'ils soient écologiques, économiques, sociaux-culturels, historiques...

Au delà de notre état des lieux sur les races locales menacées et si l'on cherche à comprendre les conditions d'une relance de ces races, il est nécessaire de se pencher sur ces controverses qui peuvent constituer un obstacle ou un déclencheur de l'action collective. C'est pourquoi après avoir effectué une série d'enquêtes auprès des éleveurs, des bouchers, des restaurateurs, nous nous sommes attachés à comprendre les controverses que l'on retrouve au sein de chaque race pour ensuite proposer les actions les plus pertinentes de la part du projet de parc. Ces propositions d'actions s'efforceront de rassembler, de fédérer un maximum d'acteurs concernés.